

ENTRETIEN AVEC **ADAMA SAWADOGO**, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET CO-INVENTEUR DE ICIVIL

« L'état civil est indispensable à l'économie et à la démocratie »

2,4 milliards de personnes sont dépourvues de toute identité officielle et de la possibilité d'accéder à leurs droits. Au Burkina Faso, une solution numérique permet désormais d'identifier les personnes issues des milieux les plus fragiles. Entretien avec Adama Sawadogo, directeur général et co-inventeur de iCivil.

PROPOS RECUEILLIS PAR ARIANE BOONE

Qu'est-ce qui vous a conduit à vous investir sur ce sujet ?

ADAMA SAWADOGO : Spécialiste de la fraude documentaire et passionné des nouvelles technologies, je savais que l'état civil était défaillant. J'ai ensuite été confronté à la réalité en 2010 lors de l'ouverture de l'école que j'avais construite pour des enfants d'un village reculé. Moins de 5 % d'entre eux possédaient un acte de naissance ! Plus tard, lors de la conduite d'une étude commanditée par la Banque Mondiale, je me suis rendu compte que les contrefaçons et falsifications de documents (financiers, académiques, juridiques...) sont la conséquence de l'inexistence légale d'une part importante de citoyens, qui n'ont pas été enregistrés à la naissance. Juridiquement invisibles, pour vivre « comme les autres », ils n'ont pas d'autres choix que de recourir à de faux papiers (permis de conduire, carte d'identité, diplôme, titre de propriété, carte santé, etc.). Une situation qui est source d'insécurité juridique et économique. Il m'a paru urgent d'agir. Au cours de mes travaux, j'avais repéré Prooftag et sa technologie de code à bulles. J'ai pris contact avec son inventeur, Francis Bourrières. Après trois ans et demi de recherche, la solution iCivil était prête pour être expérimentée à la taille d'un pays.

Comment ce système fonctionne-t-il ?

A.S. : Basée sur une application mobile, iCivil permet consécutivement la déclaration,

l'enregistrement et la délivrance d'actes de naissance et d'autres documents officiels (permis de conduire, diplôme...). Concrètement, une petite pièce de plastique est placée sur le bracelet de naissance. Celle-ci contient des bulles d'air formées de façon aléatoire par la nature et impossibles à dupliquer. Ces bulles sont identifiées numériquement et enregistrées dans une base de données. Lors de la naissance, la sage-femme flashe le bracelet avec son mobile. Un formulaire est automatiquement généré sur le téléphone avec des champs à compléter (nom de l'enfant, des parents, etc.). Les données sont envoyées par SMS crypté au Centre national d'état civil qui vérifie à la fois l'existence et la non-utilisation du bracelet. Un extrait d'acte de naissance peut ensuite être délivré sur présentation du bracelet en un quelconque endroit du territoire. Nous évitons aux familles africaines de parcourir des très longues distances pour déclarer leur enfant et de faire face à des soucis financiers (aucun transport, pas de journée de travail perdue...).

Et pour ceux qui sont nés avant l'iCivil ?

A.S. : Des campagnes de recensement sont prévues. Elles concernent les personnes « invisibles » ainsi que celles qui ont été enregistrées mais qui n'en possèdent pas la preuve. Le schéma technique est le même. Le bracelet à bulles est remplacé par une carte à bulles. Durant l'enregistrement, les informations personnelles sont consignées (avec les empreintes pour les adultes)



55 %
de la population
africaine n'existe
pas légalement

par l'intermédiaire du smartphone. Une base de données est mise en place pour vérifier l'unicité des empreintes digitales et éviter les doublons. Le but est de permettre aux États de disposer rapidement d'un état civil numérique exhaustif et dynamique indispensable au développement économique et démocratique. Par exemple, en enregistrant le décès des personnes à partir de leur carte à bulles, le dispositif évite les fraudes sur les listes électorales.

« Un extrait d'acte de naissance peut être délivré sur présentation du bracelet partout sur le territoire »

Cette solution est-elle déjà appliquée ?

A.S. : Lancée en août 2015 à la demande du gouvernement burkinabé, iCivil a mis en place un pilote expérimental dans la commune de Ouagadougou. Celui-ci vient de se terminer. Il concernait 1500 nouveaux-nés et avait un double objectif : architecturer l'écosystème bracelets à bulles et SMS cryptés pour générer et lier les fonctions déclaration, enregistrement et délivrance

des actes mais aussi évaluer l'acceptation, le niveau de facilité de mise en œuvre et la performance effective. C'est une réussite. Le pays vient d'évaluer les besoins pour sa mise à l'échelle nationale et mobilise en ce moment les moyens financiers auprès de ses partenaires.

Pensez-vous que le numérique contribue à la construction d'un monde meilleur ?

A.S. : En l'occurrence, le numérique permet de contourner le déficit en infrastructures de communication (routière notamment) et la mise en place d'un état civil via les réseaux GSM en deux ans. C'est un outil vital pour les États, la base d'une gouvernance moderne fondée sur l'anticipation et la planification des politiques de développement. Quant à leurs citoyens, ils disposent des moyens de revendiquer leurs droits : au soin, à la formation, à la liberté de se déplacer, de voyager. Enfants, ils sont moins vulnérables et, à l'âge adulte, ils intègrent l'économie, peuvent créer leur entreprise, avoir un compte bancaire, obtenir un titre foncier, hériter légalement et participer à la vie citoyenne. Le tout, grâce à un identifiant numérique unique. ♦



Le bracelet numérique à bulles en images : youtu.be/AoqG85lyXvw



Un état civil pour tous

À travers l'Association du notariat francophone présidée par Laurent Dejoie, la profession s'investit dans la constitution d'un état civil dans tous les pays qui en sont dépourvus.

Pour en savoir plus
Les enfants fantômes, par Laurent Dejoie et Abdoulaye Harissou, Albin Michel, 2014

